

FORMATION

A2 vers A



350€

INCLUS

- ✓ Frais d'inscription
- ✓ Démarches administratives
- ✓ 3 h de conduite en circulation
- ✓ 2 h de conduite hors circulation
- ✓ 2 h de théorie

Pièces à fournir pour inscription

- ✓ E photos
- ✓ Pièce identité en cours de validité.
- ✓ Justificatif de domicile de – de 3 mois (edf, gaz, téléphone..)
- ✓ Attestation hébergement manuscrite +pièce identité hébergeur.
- ✓ 2 enveloppes lettre suivi 50 gr
- ✓ ASSR1 OU ASSR 2
- ✓ JDC (journée d'appel pour les 16 à 25 ans) ou recensement.
- ✓ Permis de conduire



FORMATION 7H

A2 vers A

VOTRE MOTO-ÉCOLE VOUS INFORME SUR LA FORMATION OBLIGATOIRE POUR L'OBTENTION DE LA CATÉGORIE A DU PERMIS DE CONDUIRE, PAR LES TITULAIRES DE LA CATÉGORIE A2 DEPUIS AU MOINS DEUX ANS. Quelle formation ? À quel moment ? Pour quels coûts ? Cette notice vous apporte l'essentiel des réponses à ces questions.



OBJECTIFS de la formation

- Amener à la compréhension d'apports théoriques essentiels et/ou spécifiques, à la pratique sécuritaire de la conduite d'une motocyclette d'une puissance supérieure à 35 kW ;
- comprendre l'utilité de maîtriser les savoir-faire et techniques simples mais indispensables à la pratique sécuritaire de la conduite d'une motocyclette d'une puissance supérieure à 35 kW ;
- travailler, notamment sur le processus détection-analyse-décision et action, dans le cadre d'un audit de conduite.

QUAND PUIS-JE SUIVRE LA FORMATION ?

La formation peut être suivie trois mois avant la date anniversaire des deux ans d'obtention de la catégorie A2 du permis de conduire.

CARACTÉRISTIQUES

FORMATION DISPENSÉE

- ENSEIGNEMENT**
- La formation dure 7 heures, quel que soit le nombre d'élèves.
 - La formation est dispensée par un enseignant titulaire de l'autorisation d'enseigner la conduite des véhicules de la catégorie A en cours de validité.
 - La formation est composée d'une séquence théorique et de deux séquences pratiques (hors circulation et en circulation).
 - La séquence en circulation comprend des phases d'écoutes pédagogiques et s'effectue avec un maximum de quatre élèves.



LA FORMATION de 7 heures

LE PROGRAMME DE FORMATION			
SÉQUENCES	DURÉE	INTITULÉ	CONTENU
Séquence 1	2 h	Théorie	• Statistiques de l'accidentalité routière et de celles spécifiques à la conduite des motocyclettes. • Sensibilisation aux risques spécifiques à la conduite des motocyclettes. • Explication et échanges sur les comportements par rapport au phénomène vitesse. • Explication et échanges sur les raisons du caractère indispensable du port des équipements de protection. • Conduite et produits psychoactifs.
Séquence 2	2 h	Maniabilité hors circulation	S'adapter à un nouveau véhicule et comprendre la nécessité d'anticiper et d'adapter son comportement pour éviter la gestion de situations dangereuses. Explications et travail sur : • les situations de changements de direction à droite et à gauche, • le freinage, • les techniques d'inclinaison.
Séquence 3	3 h	Circulation et clôture de la formation	• Réalisation d'un audit de la conduite du ou des élèves, principalement axé sur la perception, l'analyse, la prise de décision et l'action : chaque élève effectue 30 minutes au minimum de conduite, puis 10 minutes sont consacrées au bilan de sa prestation. • Clôture de la formation (20 minutes), échanges et bilan.

À la fin de la formation, une attestation est remise par votre auto-école. Elle ne permet de conduire un véhicule de la catégorie A qu'à compter du jour où vous êtes en possession du titre de conduite définitif.



ATTESTATION DE SUITE DE LA FORMATION MOODSUIT POUR
CARTESIER DE LA CATHÉDRALE A L'INFORMATION GÉNÉRALISTE
PAR LES TITULAIRES DE LA CATHÉDRALE AU DÉPART AVOUCAT, 3 ans. 

Entre attestation et diplôme applicable de l'article 4 de l'arrêté du 8 novembre 2015

Nom de l'organisme : _____

N° d'agrément : _____

BOITE au SIRET : _____

Adresse : _____

Date et lieu de délivrance de l'agrément professionnel : _____

Déclarer que :

Nom de famille : _____

Nom d'usage : _____

Prénoms : _____

Date (le _____ à _____) : _____

Adresse : _____

Date d'obtention du permis A2 : _____

N° du permis de conduire : _____

à savoir les **7 heures de formation pratique** exigées pour l'obtention de la catégorie B par les titulaires de la catégorie A2 depuis au moins 2 ans.

Date de délivrance de l'attestation : _____

Signature du titulaire de la formation : _____



Carte de l'organisme ayant
déposé la formation et
Signature du titulaire de l'agrément :

☐ Enseignant Préformeur ☐ Enseignant Titulaire ☐ Enseignant Qualifié

Remarque : Le titulaire de la présente attestation se sera attaché à valider les éléments de la catégorie B qui compte de par sa 1ère ou première de liste de conduite correspondante.